



COMMUNE D'ARNEX-SUR-NYON

Ch. Sous-le-Village 3 – 1277 Arnex-sur-Nyon

Tél. : 022 367 13 09

E-mail : greffe@arnex-sur-nyon.ch

«Politesse»
«Prénom» «Nom»
«Adresse»
1277 Arnex-sur-Nyon

Arnex-sur-Nyon, le 1er mai 2026

Installation des Autorités communales – Législature 2026-2031

«Politesse»,

En votre qualité de membre du corps électoral, nous avons le plaisir de vous convier à l'installation des autorités législatives et exécutives de la commune d'Arnex-sur-Nyon, qui se tiendra le

**Lundi 1^{er} juin 2026 à 20 heures
à la Salle communale d'Arnex-sur-Nyon**

L'ordre du jour sera le suivant :

Première partie, sous la présidence de M. Olivier Fargeon, Préfet du district de Nyon

1. Assermentation des membres du Conseil général
2. Assermentation des membres de la Municipalité
3. Election du / de la Président ·e du Conseil général
4. Election du / de la Secrétaire du Conseil général
5. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation
6. Message du Préfet

Deuxième partie, sous la présidence du / de la Président ·e du Conseil général

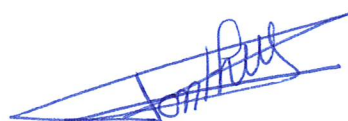
7. Election des autres membres du Bureau
 - Vice-Président ·e
 - Scrutateurs/trices
 - Scrutateurs/trices suppléant ·e ·s
8. Election des Commissions obligatoires
 - Commission de Gestion et Finances
 - Commission de recours
9. Election des délégué ·e ·s aux associations intercommunales
 - AEB : Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du Boiron
 - AEE : Association intercommunale Enfance et Ecole - Asse et Boiron
 - AIAB : Association intercommunale Asse et Boiron
 - GFLD : Groupement forestier La Dôle
 - ORPC : Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC) du District de Nyon
 - Région de Nyon
10. Nomination du / de la Préposé ·e agricole

Les personnes qui seront nommées en tant que délégué·e·s aux associations intercommunales sont d'ores et déjà invitées à prendre note des dates d'assermentation comme suit :

- AEB : Mercredi 17 juin 2026, 20 heures ;
- AEE : Lundi 22 juin 2026, 18 heures ;
- AIAB : Lundi 22 juin 2026, 20 heures ;
- ORPC : Mardi 23 juin 2026, 20 heures ;
- Région de Nyon : Mercredi 24 juin 2026, 19 heures.

Nous précisons qu'une personne absente le 1^{er} juin et qui n'aura pas prêté serment, n'est pas éligible à des fonctions internes du Conseil général, y compris les délégations dans les associations intercommunales, et ce, jusqu'à son assermentation.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir et en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous adressons, «Politesse», nos meilleures salutations.



Stéphanie Ponthus
Secrétaire municipale

Copie : Préfecture de Nyon, Rue Juste-Olivier 8, 1260 Nyon